FORÊTS PÉDAGOGIQUES
Dans 1000 communes la forêt fait école

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER COMMUNAL

Le plan pour agir dans ma forêt

Quelle place occupe la forêt ?

Il y a beaucoup d'attentes autour de la forêt :

ÉCONOMIQUES

ENVIRONNEMENTALES

SOCIALES

On dit qu'elle est multifonctionnelle.

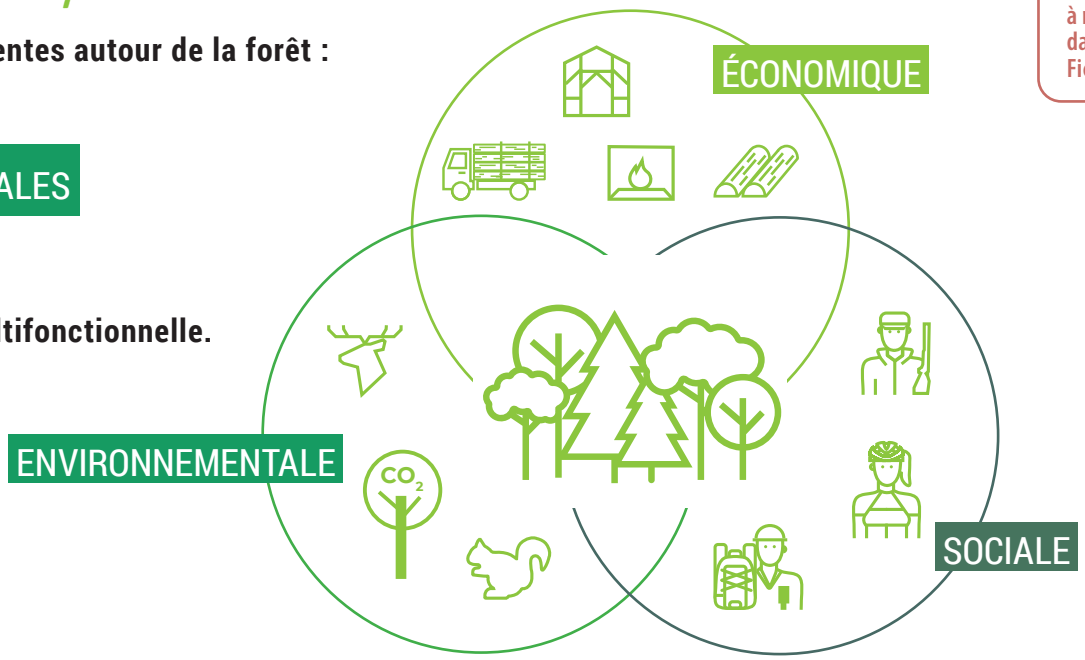

*Définitions à retrouver dans notre Fiche Lexique

Qui sont les propriétaires des forêts françaises ?

> **L'État** possède les forêts domaniales.

> **Les communes** possèdent les forêts communales.
D'autres collectivités possèdent des forêts.

> **Des particuliers, des entreprises, des associations** possèdent les forêts privées.

Quelles règles s'appliquent aux propriétaires des forêts ?

Le **Code forestier** définit les droits et les devoirs des propriétaires forestiers.
Pour les forêts publiques (forêts domaniales et communales) un règlement particulier s'applique : **le régime forestier.**

**Les élus des communes propriétaires d'une forêt sont acteurs de sa gestion. Pour que celle-ci soit respectueuse de la multifonctionnalité, ils la définissent et la mettent en œuvre grâce un outil, l'aménagement forestier et un partenaire technique, l'Office National des Forêts*.
L'aménagement forestier dure 15-20 ans et reflète le temps long de la gestion forestière.**

* cf définition p.5

FORÊTS PÉDAGOGIQUES
Dans 1000 communes la forêt fait école

1ère partie : L'état des lieux de ma forêt

L'état des lieux de la forêt permet d'identifier les différents types de peuplements, les stations forestières, les enjeux particuliers et les loisirs qu'on y observe.

Les différents types de peuplements

Un peuplement est une zone de la forêt où les **principales** essences et les objectifs de gestion sont les mêmes.

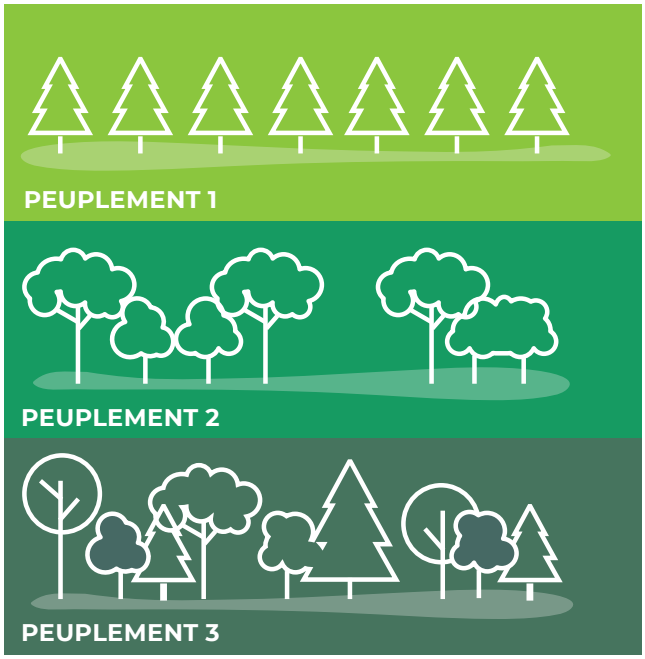

Les stations forestières

Une station forestière est une zone dans la forêt où les **conditions environnementales** (climat, relief, géologie, sol…) et l'évolution de la végétation sont les mêmes.
La taille d'une station forestière est variable.
Sur l'illustration ci-dessous, chaque couleur représente un type de stations forestières.

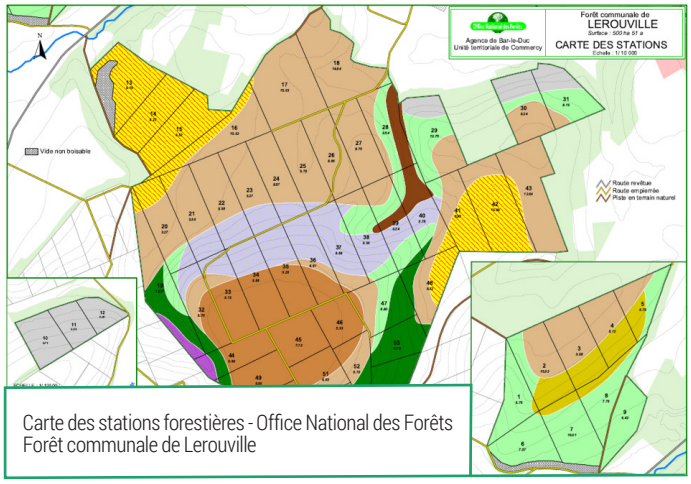

Carte des stations forestières - Office National des Forêts
Forêt communale de Lerouville

TYPOLOGIE DES STATIONS FORESTIÈRES

- PM - Hêtraie-chênaie mésophile de plateau
- PM - Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau
- VM - Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile
- VMX - Hêtraie de versant Est ou Ouest

Les zones à enjeux particuliers

Lors de l'état des lieux, certaines zones sont distinguées pour leur caractéristiques particulières, à protéger : des **paysages**, des espèces et des habitats dans les **zones Natura 2000**…
Cela peut avoir des conséquences sur la gestion forestière choisie.

Les loisirs

La forêt est un lieu de loisirs, de ressourcement où l'on peut se promener à pied ou à vélo, pratiquer la chasse…

FORÊTS PÉDAGOGIQUES
Dans 1000 communes la forêt fait école

2ème partie : Programmation des actions

Appuyés par l'ONF, les élus décident des choix de gestion forestière en fonction de l'état des lieux et de leurs souhaits pour l'avenir de la forêt. Ces choix se traduisent par des objectifs et des propositions pour les atteindre.

Le choix des élus

Le choix des élus porte principalement sur différents points.

> **Les objectifs** : type de bois à produire, préservation de la biodiversité, accueil du public…

> **Les interventions** pour atteindre les objectifs fixés : choix des essences, travaux

> **Le devenir des bois** : vente…

Le programme d'actions

Les différentes étapes, ci-dessous, sont regroupées dans un programme d'actions qui concrétise la politique forestière des élus.

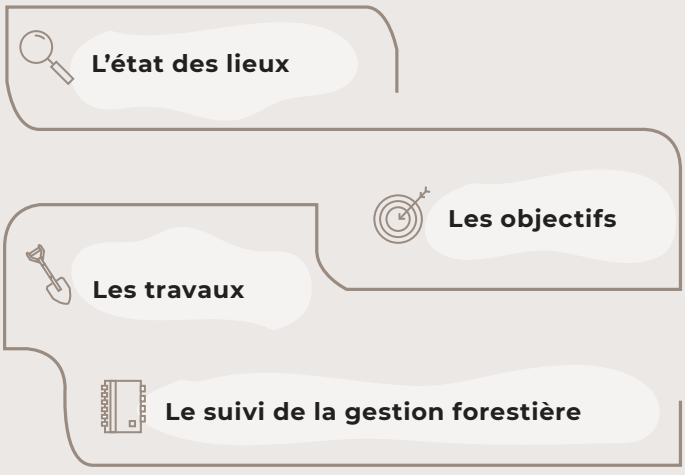

Le programme est accompagné d'un budget qui prévoit les dépenses et les recettes **pour 15-20 ans**.

EXEMPLE DE PROGRAMME D'ACTIONS

Quelle technique ?

Détail des travaux à réaliser sur la base des conseils et observations du technicien forestier de l'ONF

PARCELLE	TECHNIQUE	SURFACE	PRÉCAUTIONS/OBSERVATIONS	COÛT POUR 1 HECTARE	COÛT TOTAL
11	Technique sylvicole à mettre en œuvre	9 Ha	Couper les arbres autour des chênes et des feuillus précieux pour leur permettre de se développer au mieux	670 €/ha	6 030€

Quelle parcelle ?

Quelle surface ?

Coût des travaux pour 1 hectare de forêt

Coût de l'ensemble des travaux à réaliser

FORÊTS PÉDAGOGIQUES
Dans 1000 communes la forêt fait école

3ème partie : Réalisation des actions

Le document final est validé par une délibération du Conseil municipal et donne lieu à un arrêté du Préfet de région.

L'aménagement

L'aménagement se décline chaque année en différentes étapes :

1. Un programme des travaux forestiers

...2 présenté au Conseil municipal

...3 s'il est validé, il est inscrit dans le budget communal

...4 sera réalisé par des professionnels choisis par la commune.

1. Un programme des coupes

...2 présenté au Conseil municipal

...3 s'il est validé, il permet à l'ONF de réaliser un martelage (marquage des arbres à prélever) et de récolter les arbres

...4 dont les bois seront vendus ou délivrés à la commune pour ses besoins.

Le calendrier

L'aménagement forestier planifie les travaux sur **15-20 ans.**
Il indique **la date** où il faut faire chacun des travaux.
La commune dispose d'une **marge de manœuvre de 5 ans pour les réaliser.**

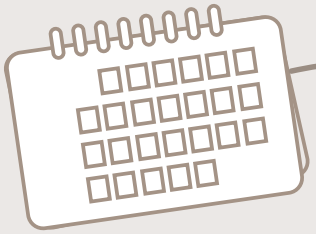

Lorsque l'aménagement arrive à son terme, il est **révisé par l'ONF et validé par la commune.** L'état des lieux de la forêt et le programme d'actions sont **à nouveau réalisés.**

Les élus peuvent anticiper la révision de l'aménagement forestier :
- en cas de force majeure (tempête, feu de forêt…)
- s'ils ne sont plus d'accord avec le document actuel.

4ème partie : Les repères

Les élus

- sont les **propriétaires** de la forêt communale et **producteurs d'une matière première : le bois**
- **organisent** le territoire (routes, constructions, zones agricoles, zones forestières…)
- font des travaux **pour la commune dans l'intérêt général** : ils construisent, rénovent et chauffent les bâtiments communaux avec le bois de la forêt, quand c'est possible (routes, constructions, zones agricoles, zones forestières…).

Les associations de Communes forestières

Les associations de Communes forestières

- forment **un réseau de plus de 6 000 collectivités**, réunies au sein de la Fédération nationale des Communes forestières
- **représentent et conseillent** les élus des Communes forestières
- mènent des **programmes innovants** sur le bois construction, le bois énergie, la formation, l'éducation à la forêt.

L'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts est un **établissement public**. Il est l'interlocuteur des élus dans la conception de l'aménagement forestier.
L'ONF :

- conseille les élus pour gérer les forêts communales
- applique les décisions du Conseil municipal
- veille au respect du régime forestier
- peut réaliser les travaux forestiers (coupes, transport…) si les élus le décident.

FORÊTS PÉDAGOGIQUES
Dans 1000 communes la forêt fait école

Les repères temporels

130-150 ans : La vie d'un arbre en forêt

80 ans : La vie d'un être humain

20 ans : La durée d'un aménagement

6 ans : La durée d'un mandat municipal

5 ans : La durée d'une scolarité à l'école élémentaire (CP-CM2)

1 an : La durée d'une récolte de blé

Ce document est produit par la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), dans le cadre du programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école". Ce programme d'éducation à la forêt propose aux communes de confier à un groupe d'enfants la gestion d'une parcelle en forêt afin de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des maires des Communes forestières.

Communes forestières
Fédération nationale

Pour en savoir plus : Télécharger le dépliant de présentation du programme sur fncofor.fr

Crédits photos : Communes forestières
Création graphique : mathilde-auvray.fr
Rédaction : FNCOFOR

France Bois Forêt Interprofession Nationale
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Coopération France-Québec
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Québec
Ministère de la Transition écologique